

Centre d'éducation scolaire et professionnel Rapport Alphapprenti V 1^{ère} année 2017-2018

« Alphapprenti » offre un apprentissage auprès d'un artisan de la ville, accompagné de cours en technologie et de travaux pratiques dans les ateliers de formation de Point d'appui, ainsi que des cours d'éducation scolaire. Cette formation duale dure deux ans et peut se faire dans trois métiers : la mécanique, la construction métallique et la couture. Ce projet est destiné aux jeunes âgés entre 14 et 25 ans, provenant de familles démunies, dont la formation professionnelle et/ou la scolarité ne sont pas suffisantes.

La première année du projet « Alphapprenti », cinquième promotion, a débuté le lundi 2 octobre 2017. Les cours d'éducation scolaire ont pris fin le samedi 16 juin 2018, avec la remise des bulletins, alors que la formation professionnelle se poursuit jusqu'à fin août.

Fréquentation / abandons

51 jeunes (dont 23 filles, le 46 %) ont été admis au projet. Ils sont 38 (dont 19 filles, le 50 %) au terme de la première année. 13 ont abandonné, un taux de 25 %, contre une moyenne de taux d'abandons de 45 % pour les classes de première année des quatre précédentes promotions. Nous sommes très satisfaits de cette importante diminution des abandons. Les cours d'éducation scolaire ont débuté le 1^{er} octobre et les apprentissages le 1^{er} décembre. 3 jeunes ont abandonné entre ces deux dates. Les 48 apprentis se répartissent ainsi :

	<i>Début 1^{ère} année</i>	<i>Fin 1^{ère} année</i>	<i>Différence</i>
Mécanique	13	10	-23 %
Soudure	12	7	-42 %
Couture	23	21	-9 %
<i>Total</i>	<i>48</i>	<i>38</i>	<i>-21 %</i>

Deux filles s'étaient engagées dans la profession de constructeur métallique, mais elles ont toutes deux abandonné. L'une était peu motivée, l'autre était assidue au travail, mais sa famille n'a pas apprécié qu'elle soit remarquée en faisant ce métier réservé habituellement aux hommes. Suite aux rapports du chargé du suivi des apprentissages en avril et en mai, le comité a décidé de renvoyer deux apprentis qui ne se rendaient que de façon sporadique à leur atelier en ville, après qu'ils aient reçu de nombreux avertissements.

Les cours d'éducation scolaire

Ces cours ont débuté le lundi 2 octobre 2017, pour se terminer le samedi 16 juin 2018, représentant 35 semaines de cours, à raison de 10 heures par semaine, soit 350 heures au total. Ils ont été complétés par 2 h ½ de cours supplémentaires chaque vendredi (85 h/an), à l'intention des élèves présentant des difficultés.

Les enseignements sont dispensés en haoussa. Ce sont, pour la première année : la lecture, l'écriture et la dictée, le calcul, les thèmes éducatifs (prévention des maladies les plus courantes, pièces de l'état civil, protection de l'environnement, etc.) et les contes, où la cohérence du récit comme le niveau du langage sont évalués. Au troisième trimestre, des cours de géométrie et de mesures ont complété le programme en mathématique.

Les apprentissages

La première année des apprentissages en construction métallique, mécanique et couture ont débuté en décembre 2017. En octobre et novembre les jeunes ont pris du temps pour choisir un métier qui leur corresponde parmi les trois que nous proposons, après s'être entretenu avec le chargé du suivi des apprentissages. Ce dernier les aide à trouver une place d'apprentissage dans un atelier de la ville.

Une fois accompli le placement de chaque apprenti, le chargé du suivi des apprentissages se consacre à des passages réguliers sur les lieux de travail, au contact avec les maîtres d'apprentissage et à celui avec la famille, s'il y a lieu. Il est chargé de vérifier le bon déroulement des apprentissages et de remédier aux problèmes rencontrés. Ses visites ont lieu deux fois par semaine environ.

Les apprentis en mécanique et en construction métallique se rendent sur leur lieu de travail à la sortie des cours d'alphabétisation, à 10h30, quatre jours par semaine et toute la journée quand les cours n'ont pas lieu. Les repas de midi sont pris sur le lieu de travail. Les horaires de sortie dépendent des habitudes de chaque patron. Le vendredi est le seul jour de congé hebdomadaire.

Un jour par semaine est consacré à la formation dans les ateliers de Point d'appui. Deux enseignants spécialisés enseignent la technologie dans chacun des métiers et deux les travaux pratiques aussi dans chacun des métiers.

Les 21 apprentis en couture se rendent dans l'atelier de Point d'appui.

Les apprentissages pratiques auprès des artisans en ville ne font pas l'objet d'évaluation. Les maîtres d'apprentissage ont reçu une formation empirique et ne sont pas préparés à noter les performances des apprentis.

Les apprentis bénéficient d'un mois de vacances, en septembre.

Suivi du projet

A chaque fin de trimestre, nous organisons une petite cérémonie à laquelle nous convions les parents des apprentis et leurs chefs d'ateliers. Les enseignants donnent les résultats scolaires des différents cours : alphabétisation, technologie et travaux pratiques en soudure, mécanique et couture. C'est l'occasion d'échanges entre les encadreurs, les parents, les apprentis et les chefs des ateliers de la ville.

Chaque mois, les trois enseignants en formation professionnelle, l'alphabétiseuse, le chargé du suivi des apprentissages et la responsable du projet se réunissent. Un tour de table permet de récolter les informations sur la progression dans les cours, de cibler les difficultés, de discuter des situations particulières des apprentis qui posent problème.

Ces évaluations régulières, permettent de prendre des décisions pour réorienter le projet ou poursuivre sur la lignée prévue.

Divers, remerciements et perspectives

Il faut relever que les performances des jeunes, tant au niveau scolaire que professionnel, sont bonnes. De plus, le taux d'abandons étant moins élevés, le suivi est moins lourd que les autres années.

Nous avons enrichi la formation professionnelle par une prolongation du travail en atelier en ville et à Point d'appui jusqu'à fin août, soit deux mois de plus. Pour les couturiers, en plus de la prolongation de leur travail habituel, ceci se matérialise par un stage d'un mois dans les ateliers en ville. Une réserve financière permet de faire face à ces dépenses non prévues dans le budget. Elles seront toutefois répercutées dans le budget des prochaines promotions.

En mars, nous avons eu le plaisir et l'honneur de participer à la réunion de prise de contact des chefs d'établissements de formation professionnelle avec le nouveau directeur régional. A cette occasion nous avons reçu des informations sur l'organisation souhaitable entre les services déconcentrés du Ministère des enseignements professionnels et techniques et sur la création des Inspections pédagogiques départementales.

Nous avons poursuivi des contacts fructueux avec nos autres partenaires habituels, la Direction régionale de l'enseignement primaire et l'Inspection de l'alphabétisation et de l'éducation non formelle.

Lors d'une visite d'une délégation de Niamey à Point d'appui, en mai, la directrice générale de la Promotion de l'enseignement et de la formation professionnels et techniques du secteur privé nous a fait savoir que, pour dispenser valablement une formation professionnelle, notre structure devait obtenir un agrément du Ministère des enseignements professionnels et techniques. Le comité de Point d'appui a demandé à la responsable de projet d'entamer les démarches pour se mettre en règle.

De chaleureux remerciements vont :

Aux apprentis et à leurs parents qui nous accordent leur confiance.

Aux enseignants, pour leur constance et leur persévérance.

Au chargé du suivi des apprentis, qui ne ménage ni sa peine, ni ses déplacements pour accompagner les apprentis.

A nos partenaires d'Echanges Agadez Niger en Suisse, qui trouvent les fonds pour le fonctionnement du projet.

A nos partenaires locaux, la Direction régionale des Enseignements professionnels et techniques, la Direction régionale de l'Education primaire et sa division alphabétisation et l'Inspection communale de l'alphabétisation et de l'éducation non formelle.

Agadez, juillet 2018

Sylvine Vuilleumier

Responsable du Centre d'éducation scolaire et professionnel